



Direction des Affaires Générales
Service des élections
01.39.94.79.00
Arrêté n°75 /2026

Arrêté du Maire portant sur la liste des Présidents des bureaux de vote aux élections municipales et communautaires
Scrutin du 15 Mars 2026 - 1er tour

Le Maire de GOUSSAINVILLE,
Vu le Code électoral,
Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 portant convocation des électeurs pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires
Vu les instructions du Préfet,

ARRETE :

Article 1" : Les présidents des bureaux de vote pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires sont désignés comme suit :

Bureau		Prénom	Nom	Date de naissance	Lieu de naissance	Téléphone	Adresse
BV1 - Mairie	Président	Abdelaziz	HAMIDA				
BV2 - Ecole Maternelle PASTEUR (1)	Présidente	Nesrine	HAEJE				
BV3 - Ecole Péri maternelle	Président	Ismail	ALTINOK				
BV4 - Salle du Vieux-Pays	Présidente	Radia	BENDJENAD				
BV5 - Ecole Elém. Paul LANGEVIN (1)	Président	Sellé	DIALLO				
BV6 - Ecole Anatole FRANCE (1)	Présidente	Laetitia	BAUDELET				
BV7 - Ecole Elémentaire Germaine VIÉ (1)	Président	Abdelhalim	BOUGHALEB				
BV8 - Ecole Elémentaire Germaine VIÉ (2)	Président	Dogan	ItARADAVUT				
BV9 - Ecole Jean JAURÈS	Président	Jean-Marc	LUSSOT				
BV10 - Ecole SAINT-EXUPÉRY	Présidente	Christiane	CHEVAUCHÉ				
BV11 - Ecole Maternelle Gabriel PÉRI (2)	Présidente	Sonia	YEMBOU				
BV12 - Ecole Elém. Paul LANGEVIN (2)	Président	Christophe	HEILAUD				
BV13 - Ecole Anatole FRANCE (2)	Présidente	Melsa	CEYLAN				

Accusé de réception en préfecture.
095-219502804-20260303-2026-ARR-075A-AR
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026

Bureau		Prénom	Nom	Date de naissance	Lieu de naissance	Téléphone	Adresse
BV14 - Ecole Yvonne de Gaulle	Présidente	Colette	CHILACHA				
BUS - Ecole Maternelle PASTEUR 2	Présidente	Lucienne	BUSSY				
BV16 - Ecole Maternelle Jacques PRÉVERT	Présidente	Kadjidjatou	DOUCOURÉ				
BV17 - Salle Paul ÉLUARD	Président	Eric	SAVIGNY				
BV18 - Salle Michel COLUCCI	Présidente	Séverine	CHARENTON				
BV19 - Centre de Loisirs Jules FERR'	Président	Pierre	RECCO				
BV20 - Ecole Élémentaire Moulin (1)	Président	Marwan	CHAMAKHI				
BV21 - Ecole Élémentaire Jacques PRÉVERT	Président	Ali	BOUAZIZI				
BV22 - Ecole Élémentaire Moulin (2)	Président	Abdelwahab	ZIGHA				

Article 2 :

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Goussainville, le 03 mars 2026

Le Maire,

Abdelaziz HAMIDA



Le Maire soussigné, ATTESTE que le présent acte
- a été reçu en Sous-Préfecture le : 06.03.2026
- publié – notifié le : 06.03.2026
A Goussainville, le : 06.03.2026
Le Maire

Pour le rr'ai! e
Par délégation cie :!gnature
le Rédac'.sur
Valérie HETUihi

Valérie HETUihi